

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
24-28 JUIN 2008
SHARM-EL-SHEIKH (EGYPTE)**

EX.CL/434(XIII)

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES DE LA COMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION (TIC) DE L'UNION AFRICAINE**

CAIRE (EGYPTE)

11-14 MAI 2008

INTRODUCTION

1. La deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Union africaine s'est tenue le 14 mai 2008 au Caire (République arabe d'Egypte). La conférence a été précédée par une réunion préparatoire d'experts qui s'est tenue du 11 au 13 mai 2008 au Caire.

2. Y ont pris part les ministres en charge des télécommunications/TIC et des Postes, les experts de trente (30) Etats membres de l'Union africaine ainsi que des représentants des Communautés économiques régionales (CER), des institutions spécialisées et des organisations partenaires régionales et internationales.

3. Un nouveau Bureau de la conférence des ministres en charge des technologies de l'information et de la communication a été élu pour un mandat de deux ans (2008-2010) en remplacement de celui qui était en place de 2006 à 2008. Le Bureau actuel qui a présidé les travaux de la conférence du Caire était composé comme suit :

Président	:	Nigeria (Afrique de l'Ouest)
1 ^{er} Vice-président	:	Kenya (Afrique de l'Est)
2 ^{ème} Vice-président	:	Zambie (Afrique australe)
3 ^{ème} Vice-président	:	Tchad (Afrique centrale)
Rapporteur :	:	Egypte (Afrique du Nord)

QUESTIONS EXAMINEES

4. Les Ministres ont examiné et fait un certain nombre de recommandations sur les différentes questions clés et les nombreux défis auxquels les secteurs des télécommunications/TIC et des postes sont actuellement confrontés en Afrique. Les principaux thèmes de la Conférence étaient les suivants :

- Le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et de la réglementation en matière de télécommunications/TIC en Afrique ;
- Les stratégies politiques et réglementations en matière de développement des services postaux en Afrique ;
- Le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE).

RESULTAT

5. A la fin de leurs travaux, les Ministres ont adopté une déclaration dénommée « Déclaration du Caire de 2008 » dans laquelle ils ont approuvé ce qui suit :

- Le Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et des réglementations en matière de télécommunications/TIC en Afrique ;
- L'orientation stratégique et le Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique ;
- Les onze projets phares de l'ARAPKE.

6. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport ci-joint de la deuxième session de la Conférence des Ministres africains en charge des technologies de la communication et de l'information et à approuver les documents annexes tels qu'adoptés par les Ministres lors de la conférence.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: www.africa-union.org

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION
11-14 MAI 2008
CAIRE (EGYPTE)**

AU/TIC/MIN/Rapt/(II)

**RAPPORT DE LA SESSION DES MINISTRES
14 MAI 2008**

I. INTRODUCTION

1. La deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains en charge des technologies de la communication et de l'information s'est tenue du 11 au 14 mai 2008, au centre des conférences de l'hôtel Fairmont Towers, au Caire (République arabe d'Egypte). La réunion des experts tenue du 11 au 13 mai 2008 a précédé la Conférence ministérielle. Les Ministres ont examiné le rapport de la réunion des experts ainsi que d'autres points à l'ordre du jour.

II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants ont participé à la réunion ; Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Ethiopie, la Gambie, Guinée Bissau , Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

Discours de M. Biosa E. Gala, Conseiller spécial pour les affaires africaines à la Commission européenne

3. S.E. M. Biosa E. Gala a exprimé sa gratitude et le privilège qui lui échoit de prendre la parole à l'occasion de la Conférence des Ministres Africains. Il a mis en exergue le partenariat UE-Afrique en cours dans le domaine de l'infrastructure, le partenariat dans le domaine de la société de l'information, des technologies de la science et de l'espace ainsi que le rôle du secteur privé dans l'aide au développement de l'UE.

4. S.E. M. Biosa E. Gala a rappelé que la Commission européenne a mis en place à la fin de 2006, une plate forme de dialogue conjoint avec la Commission de l'Union africaine, pour discuter avec les hommes d'affaires de ce que nécessite le développement du secteur privé et a lancé le Forum des affaires UE-Afrique qui, depuis lors, s'est tenu à Accra (Ghana), en juin 2007.

5. La Stratégie conjointe UE-Afrique ainsi que le Partenariat UE-Afrique dans le domaine de la science de la société de l'information et des technologies de l'espace ont été approuvés par les chefs d'Etat lors du sommet UE-Afrique tenu à Lisbonne. Un Plan d'action conjoint qui est actuellement présenté, nécessite des actions concrètes au cours de la période 2008-2010 dont les résultats devront être examinés pendant le prochain sommet UE-Afrique prévu en 2010. A travers le groupe de travail UE-UA, une collaboration soutenue abouti à l'identification de 5 projets prioritaires qui appuient directement l'ARAPKE et qui doivent être considérés comme les premiers résultats du Plan d'action conjoint.

6. S.E. M. Biosa a donné l'assurance que l'UE se préparera elle-même de son côté. Il a exhorté les Etats membres de l'Union africaine à en faire autant afin que, dans un avenir proche, les deux partenaires puissent se réunir et contribuer de manière encore plus significative à la réalisation des objectifs généraux de l'ARAPKE.

Discours de M. Hamadoun TOURE, Secrétaire général, Union Internationale de Télécommunication

7. M. H. TOURE a remercié l’Egypte pour son accueil chaleureux et a souligné que l’Egypte est bon exemple de développement continu des TIC en Afrique.

8. Il a également indiqué que le continent africain recèle d’énormes potentialités pour le développement du secteur des télécommunications et des TIC. Il en a voulu pour preuve la croissance exponentielle de la téléphone mobile.

9. M. H. TOURE a estimé que notre rôle est de transformer ces potentialités en industrie compétitive et en un levier pour le développement, et c’est à cette fin que certaines initiatives d’importance cruciale ont été lancées à l’instar du Plan d’action régional africain pour l’économie du savoir (ARAPKE) et le Sommet « Connecter l’Afrique ».

10. Il a rappelé que les questions de télécommunications et de TIC qui ont été examinées au cours de la réunion des experts figurent déjà parmi les priorités confiées au Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) et à l’Union internationale des télécommunications (UIT). Par conséquent, M. H. TOURE a pris l’engagement que l’UIT collaborera avec l’Union africaine pour mettre en œuvre les résultats de la réunion.

Discours de S.E. Dr Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim, Commissaire en charge de l’infrastructure et de l’énergie de la Commission de l’Union africaine

11. S.E. Dr Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim a, pour commencer, transmis les félicitations du Président de la Commission de l’Union africaine à la République arabe d’Egypte et exprimé la gratitude de la Commission pour l’hospitalité ainsi que pour l’organisation minutieuse de la conférence.

12. Elle a souligné la nécessité de créer un environnement favorable pour les télécommunications, les TIC et le secteur des postes, afin de mettre en place la société africaine de l’information, dans le cadre de la mondialisation du suivi. Elle a en outre mis l’accent sur les défis auxquels l’Afrique est confrontée et sur la nécessité d’adopter de meilleurs plans de coopération ainsi que de partenariats gagnant-gagnant avec les différentes organisations pour le développement.

13. Le Dr Elham a attiré l’attention sur l’état de l’infrastructure des TIC en Afrique telle qu’il ressort des rapports internationaux et des statistiques. Elle a également attiré l’attention sur la nécessité de travailler davantage pour surmonter les obstacles et les insuffisances en matière de connectivité entre pays africains. Elle s’est félicitée des différentes initiatives prises pour les télécommunications, les TIC et les postes aux niveaux national, continental et international et a mis en exergue les plans stratégiques de la Commission de l’UA en vue de combler le fossé numérique et de créer la société africaine de l’information.

14. Le Dr Elham a rappelé la première session ordinaire de la Conférence des ministres chargés des TIC, ses résultats et les progrès réalisés, avant de présenter

les objectifs ainsi que l'importance qu'elle attache aux résultats des travaux de la présente deuxième session ordinaire.

15. La Commissaire Dr Elham a conclu en réaffirmant à la réunion la détermination de la Commission de l'UA à mettre en œuvre toutes les recommandations et les décisions émanant de la conférence.

Discours de S.E. Dr Tarek Kamel, Ministre de la communication et des technologies de l'information de la République arabe d'Egypte

16. S.E. Dr Tarek Kamel a souhaité la bienvenue à tous les Ministres et délégués à la deuxième Conférence des ministres africains en charge des technologies de la communication et de l'information, au Caire qui accueille pour la troisième fois Afrique Télécom 2008 de l'UIT.

17. Il a rappelé que l'Union africaine a, établi un partenariat réussi avec l'UIT et d'autres importantes organisations en vue de la tenue du Sommet « Connecter l'Afrique » à Kigali en octobre 2007. L'Union africaine a également avec succès, collaboré avec l'Union européenne pour mettre en place le partenariat UE-Afrique dans le domaine de la science, de la société de l'information et de l'espace. S.E. Dr Tarek a en outre rappelé que depuis son lancement au Caire en avril 2006, la Conférence ministérielle sur les TIC en Afrique cherche la meilleure manière de stimuler le secteur. A cette fin, les efforts de l'Egypte visent à soutenir la collaboration collective dans la mise en œuvre de la Déclaration du Caire adoptée en 2008.

18. Il a mis en exergue certaines des activités principales qui se sont déroulées, telles la présentation des recommandations de la 1^{ère} Conférence des ministres en charge des TIC au Sommet de l'Union africaine à Banjul en juillet 2006. Les deux réunions tenues par le Comité directeur et la mise en place du groupe de travail de l'ARAPKE qui s'est réuni deux fois.

19. Après avoir présenté les tendances du secteur des TIC aux niveaux continental et international, S.E. le Dr Tarek a conclu en soulignant l'engagement de l'Egypte à soutenir tous les efforts régionaux de promotion des TIC en Afrique.

IV. QUESTIONS DE PROCEDURE

Election du Bureau et du Comité directeur de la Conférence

20. La réunion ministérielle a élu les membres suivants du Bureau et du Comité directeur des TIC.

Afrique de l'Ouest

- **La République du Nigeria**, membre du Bureau et **Président** de la Conférence des ministres africains en charge des technologies de la communication et de l'information.
- **La République du Mali**, membre du Comité directeur.

Afrique de l'Est

- **La République du Kenya**, membre du Bureau et **premier Vice-Président**.
- **La République de l'Ouganda**, membre du Comité directeur.

Afrique australe

- **La République de Zambie**, membre du Bureau et **deuxième Vice-Président** ;
- **La République d'Afrique du Sud**, membre du Comité directeur.

Afrique centrale

- **La République du Tchad**, membre du Bureau et **troisième Vice-Président**.
- **La République démocratique du Congo**, membre du Comité directeur.

Afrique du Nord

- **La République arabe d'Egypte**, membre du Bureau et **rapporteur du Bureau**.
- **La République du Tunisie**, membre du Comité directeur

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

21. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

Cérémonie d'ouverture Questions de procédure Séances de travail

- Examen du rapport de la réunion des experts
- Examen et adoption de la Déclaration
- Date et lieu de la prochaine Conférence des ministres en charge des TIC
- Questions diverses
- Examen et adoption du rapport de la réunion ministérielle

Cérémonie de clôture

V. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

22. Le président de la réunion des experts, Mme Samia Moussa, Directeur adjoint des relations internationales au Ministère des technologies de la communication et de l'information de la République arabe d'Egypte, a présenté le rapport de la réunion des experts et a mis en relief les points suivants sur les experts :

- Rapport du Comité directeur de la Conférence des ministres africains en charge des technologies de la communication et de l'information ;

- Communication de la Commission de l'Union africaine (CUA) sur les différentes activités, programmes et événements qui ont été organisés ou auxquels la Commission a participé aux niveaux régional, continental et international ;
- L'étude sur le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et de la réglementation du secteur des télécommunications/TIC en Afrique ;
- L'étude sur les stratégies, politiques et règlements pour le développement des services postaux en Afrique ;
- Le rapport intérimaire sur le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir ;
- Communication sur d'autres initiatives relatives aux TIC, dont les suivantes :
 - Le rapport de l'UIT sur les conclusions du Sommet « Connecter l'Afrique » d'octobre 2007 à Kigali (Rwanda) et l'état d'avancement de leur mise en œuvre ;
 - Exposé de l'Association GSM ;
 - Exposé du Fonds de Solidarité numérique (DSF) sur 1% pour le principe de solidarité relative au digital ;
 - Exposé de l'Intel sur la connectivité par bande large ;
 - Le réseau africain de l'Alliance mondiale pour les TIC et le Développement(GAD) ; et
 - Exposé sur le Forum de la gouvernance de l'Internet.

23. Le rapport a souligné les points et recommandations clés suivants :

- La nécessité d'améliorer les politiques en matière de télécommunications/TIC des Etats membres de l'UA et de les harmoniser avec celles proposées par la Commission de l'UA dans le cadre de référence
- La nécessité pour les Etats membres et les CER d'améliorer leurs politiques nationales des postes pour les harmoniser avec celles proposées par la Commission de l'UA et l'urgence de créer un instrument de réglementation autonome qui prenne en considération les services postaux ;
- La nécessité de mobiliser les ressources pour accélérer la mise en œuvre des projets phares ARAPKE sélectionnés en tenant compte du fait que la priorité doit être accordée à l'infrastructure et au renforcement des capacités ;
- La sélection de trois projets phares ARAPKE à mettre en œuvre dans le cadre du partenariat UE-Afrique ;
- La nécessité de créer un fonds pour les TIC, pour promouvoir la mise en œuvre des projets phares ARAPKE ;

24. Au terme de leurs débats, les ministres ont adopté le rapport des experts.

VI. EXAMEN ET ADOPTION DE LA DECLARATION

25. Les ministres ont adopté la déclaration intitulée « Déclaration du Caire de 2008 » après y avoir incorporé les amendements issus de leurs débats.

VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LES TIC

26. Les ministres ont décidé que cette réunion se tiendra en mai 2010 à Abuja.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

27. La délégation du Ghana a invité les participants à prendre part aux événements suivants organisés par le Ghana et l'UIT :

- Le Forum sur le développement des télécommunications ; 26-28 mai 2008 à Accra
- La réunion préparatoire de la WTSA 2008 de l'Afrique 29-30 mai 2008 à Accra

IX. CEREMONIE DE CLOTURE

28. Lors de la cérémonie de clôture, une motion de remerciements adressée aux autorités Egyptiennes a été lue par un délégué. Le Commissaire en charge de l'infrastructure et de l'énergie et le Président ont ensuite félicité et remercié les participants pour les résultats de la réunion.

EX.CL/434 (XIII)
Annexe 1

DECLARATION DU CAIRE, 2008

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DES COMMUNICATIONS ET DESTECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE L'UNION AFRICAINE
11-14 MAI 2008
LE CAIRE (EGYPTE)**

AU/CIT/MIN/DECL. (II)

DECLARATION DU CAIRE, 2008

DECLARATION DU CAIRE, 2008

PREAMBULE

NOUS, Ministres Africains en charge des Communications et Technologies de l'Information (CIT), réunis au Caire en République Arabe d'Egypte, le 14 mai 2008 à l'occasion de la deuxième Conférence des Ministres Africains en charge des TIC de l'Union Africaine ;

Vu les articles 3, 13, 14 et 15 de l'Acte constitutif de l'Union Africaine (UA) adopté à Lomé (Togo) en 2000, relatifs aux Comités Techniques Spécialisés, leur rôle et leur règlement afin d'assurer la coordination et l'harmonisation des projets et Programmes de l'Union ;

Rappelant les décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine lors du Sommet de 2002 tenu à Durban en République D'Afrique du Sud sur l'adoption du NEPAD en tant que programme de l'Union Africaine ;

Rappelant la décision EX.CL/Dec.238 (VIII) de la Huitième Session Ordinaire du Conseil Exécutif tenu à Khartoum (République du Soudan) en janvier 2006, invitant tous les Etats Membres et les organisations internationales à appuyer et à contribuer au Fonds de Solidarité Numérique (FSN) ;

Rappelant également la décision EX.CL/Dec.291 (IX) de la Dixième Session Ordinaire du Conseil Exécutif tenu à Banjul (République de Gambie) en juillet 2006, exhortant les Etats Membres à mettre en œuvre tous les engagements pris dans la Déclaration et en particulier, dans le Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) ;

Considérant l'importance et le rôle des infrastructures et des services de Télécommunications/TIC et des Postes dans le développement politique, économique et social permettant de lui assurer une participation plus significative à la mondialisation ;

Conscients de la nécessité pour l'Afrique de disposer de politiques sectorielles en matière de Télécommunications/TIC et de postes, capables de contribuer au développement économique du continent et d'accélérer son processus d'intégration régionale ;

Considérant que l'édification de la Société de l'information et du savoir est un moteur du développement économique et social tel qu'affirmé par le Sommet mondial sur la Société de l'information tenu en deux phases (Genève 2003, Tunis 2005) ;

Tenant compte du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires et experts tenue du 11 au 13 mai 2008 au Caire en République Arabe d'Egypte,

Prenons l'engagement de:

Elaborer des mécanismes pour accélérer et suivre la mise en œuvre du Plan d'Action Africain pour l'Economie du Savoir;

Travailler en étroite collaboration pour faire des Télécommunications/TIC et des services postaux, des instruments prioritaires pour le développement économique et social dans la perspective d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté ;

Vulgariser l'utilisation des TIC et mettre en exergue son rôle dans la transformation de la société africaine en société du savoir ;

Harmoniser au niveau régional et continental, les politiques relatives aux Télécommunications/TIC et aux services postaux afin de garantir l'intégration des Etats membres de l'Union Africaine ;

Promouvoir et encourager une plus grande appropriation des TIC par les femmes et les jeunes à travers le développement des stratégies nationales et régionales et grâce à des interventions portant sur le renforcement des capacités.

Décidons de ce qui suit:

i. Gouvernance

1. *La Conférence des Ministres en charge des Communication et Technologies de l'Information de l'Union Africaine est l'organe de coordination suprême de toutes les questions/activités relatives aux TIC sur le continent. A cet effet, toutes les décisions émanant des autres forums en Afrique en matière de TIC devraient être communiquées au Bureau et à la Conférence des Ministres en charge des communications et des technologies de l'information.*
2. *La Conférence des Ministres en charge Communication et Technologies de l'information de l'Union Africaine doit être adaptée, simplifiée et rationalisée selon les règles, les procédures et pratiques existantes qui stipulent que :*
 - a. *un bureau est composé de cinq membres qui représentent chacune des cinq régions africaines (un président, trois vice-présidents et un rapporteur) et le Commissaire de l'Union Africaine sera un membre d'Office ;*
 - b. *le Comité de pilotage sera composé de :*

- *un représentant de chacun des ministres membres du Bureau ;*
 - *un représentant par Etats membres non membres du Bureau, désigné par chacune des cinq régions d'Afrique ;*
 - *un représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et un représentant de la Banque africaine de développement (BAD) ;*
 - *un représentant du Département des Infrastructures et de l'Energie et un représentant du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie comme des membres d'Office.*
- c. Les CER sont invités à toutes les réunions du Comité de pilotage.*
3. *Le Bureau pourra agir au nom de la Conférence des Ministres en charge des communications et des technologies de l'information pour mettre en application ces décisions et d'entreprendre les consultations nécessaires avec les Etats membres dans les régions respectives, les divers secteurs de la société civile, les CER et les institutions appropriées chargées de l'exécution.*
4. *Le Bureau de la Conférence des Ministres en charge des communications et des technologies de l'information, en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine, devra convoquer une réunion des parties prenantes en vue d'établir une liste des institutions chargées d'exécuter, de rationaliser et d'harmoniser les programmes et projets existants dans les secteurs des TIC dans la perspective d'éliminer les duplications pour une meilleure utilisation des ressources.*
- ii. Politiques et réglementations des Télécommunication/TIC**
1. *Exhorter les Etats Membres et les CER à améliorer leurs politiques et stratégies relatives aux Télécommunications/TIC tout en prenant en compte le cadre de référence proposé par la Commission de l'Union africaine ;*
2. *Demander à la Commission de l'Union Africaine d'identifier avec l'appui des Etats Membres de l'Union et des CER, des mécanismes appropriés*

pour la compilation et le maintien d'une série de statistiques actualisées et fiables pour le développement des TIC en Afrique ;

3. Inviter les Etats Membres de l'Union africaine, les partenaires au développement et le secteur/privé africain à identifier des mécanismes qui peuvent faciliter le partage des expériences et des meilleures pratiques.

iii. Politiques et réglementations pour le développement des services postaux

1. Demander aux Etats Membres et aux CER d'améliorer leurs politiques nationales relatives aux services postaux tout en tenant compte de l'orientation stratégique et du Plan d'Action proposés dans l'étude conduite par la Commission de l'Union Africaine et de mettre en place un régulateur autonome pour les services postaux ;
2. Exhorter les Etats Membres à poursuivre la réforme et à procéder au renforcement de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) en ce qui concerne les ressources financières et humaines avec l'appui de l'Union africaine;
3. Exhorter les Etats Membres à adopter des structures et réglementations modernes et à encourager des investissements du secteur privé dans le secteur postal par le biais de la promotion du partenariat secteur public/ secteur privé.

iv. PARAES

1. Inviter la Commission de l'Union africaine et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique à travailler étroitement afin de mobiliser les ressources susceptibles de faciliter l'accélération de la mise en œuvre des projets phares sélectionnés dans le cadre de l'initiative du PARAES tout en accordant la priorité aux infrastructures de développement et au renforcement des capacités;
2. Féliciter la Commission de l'Union africaine pour les efforts qu'elle a consentis dans le cadre du Partenariat UE-Afrique relatifs à la sélection et la mise en œuvre de trois projets phares du PARAES ;
3. Demander aux Etats Membres de fournir à la Commission la liste de nouveaux projets qui sera soumise au groupe de travail du PARAES dans le cadre de la sélection de la deuxième phase des projets phares ;
4. Exhorter la Commission de l'Union Africaine et l'Union Internationale des Télécommunications à identifier les mécanismes qui conduiront à la mise en œuvre des projets phares du PARAES conformément aux

engagements pris lors du Sommet "Connecter l'Afrique" tenu à Kigali en octobre 2007;

5. Inviter la Commission de l'Union Africaine à soumettre une requête officielle à la Banque Africaine du Développement pour demander la création avant 2010 d'un fonds des techniques de l'information et des communications pour faciliter la mise en œuvre du PARAES ;

Entérinons:

1. Le Cadre de Référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations des Télécommunications/TIC en Afrique joint à la présente Déclaration ;
2. Le Plan d'Action pour le développement des services postaux en Afrique joint à la présente Déclaration ;
3. Les onze projets phare du PARAES.

Apprécions le rôle des institutions africaines, des agences des Nations Unies, des partenaires au développement et le secteur privé pour leur appui aux efforts consentis par l'Union Africaine dans le cadre du développement d'une société africaine de savoir.

Adhérons à la pérennisation du Forum Panafricain sur le partage des meilleures pratiques sur les TIC afin de favoriser leur large diffusion à travers le continent ;

Demandons à la Commission de l'Union Africaine de soumettre la présente déclaration au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se tiendra à Sharm El Sheikh, Egypte du 30 juin au 1^{er} juillet 2008.

Exprimons toutes nos reconnaissances à **S.E. Hosni Mubarak**, Président de la République Arabe d'Egypte, et au peuple égyptien pour la chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de la présente Conférence.

Fait au Caire, le 14 mai 2008

EX.CL/434 (XIII)
Annexe 2

**CADRE DE REFERENCE POUR
L'HARMONISATION DES POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TIC EN AFRIQUE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (25111) 5517700 Fax : (25111) 5517844
Website : www.africa-union.org

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DES COMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE L'UNION AFRICAINE
11-14 MAI 2008
LE CAIRE (EGYPTE)**

AU/CIT/EXP/Annexe 1 (II)

**CADRE DE REFERENCE POUR
L'HARMONISATION DES POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TIC EN AFRIQUE**

I. CADRE DE REFERENCE POUR L'HARMONISATION DES POLITIQUES REGLEMENTATIONS

Pour relever les défis identifiés dans l'étude, on se propose de mettre en oeuvre un cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations pour le secteur des Télécommunications/TIC prenant en compte d'une part la vision et la mission de l'Union Africaine et d'autre part les principes directeurs suivants.

1.1. Principes directeurs

Le cadre de référence de politique et réglementation devra se conformer aux principes directeurs et objectifs généraux suivants :

- Solidarité entre les pays et les peuples africains ;
- Coopération entre la CUA, les CER et les autres organisations africaines ;
- Liaison avec le Programme de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PSRP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les autres objectifs continentaux de développement, tels que le Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) ;
- Objectifs du Sommet "Connecter l'Afrique", Kigali, octobre 2007 ;
- Les principes et cibles du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ;
- La viabilité financière, la faisabilité technique et l'acceptabilité politique.

a. Solidarité

Le principe de la solidarité découle de l'acte constitutif de l'Union africaine et vise à réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays et les peuples africains. Cette solidarité implique, outre les valeurs cardinales africaines, l'héritage du partage des ressources de notre histoire qui permet aux africains d'entrer ensemble dans la modernité.

b. Coopération

La coopération entre la Commission de l'Union Africaine et les autres organisations régionales notamment les Communautés Economiques Régionales (CER) impliquées dans le développement et l'intégration du continent est un élément important de l'Acte Constitutif. Au niveau régional, le principe de coopération, permettra le développement et le partage des initiatives.

c. Partenariat entre les parties prenantes du secteur des Télécommunications et des TIC en Afrique

Un cadre de référence politique et régulateur doit tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes et des acteurs clés, principalement: les Gouvernements, les régulateurs, les organisations régionales, les opérateurs, les prestataires de services, le secteur privé et surtout les consommateurs.

d. Lien avec les PSRP, les OMD, les cibles du SMSI et les autres objectifs de développement continental (PARAES et du Sommet Connecter l'Afrique)

Le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques des Télécommunications et des TIC, est élaboré dans un contexte marqué par l'existence de plusieurs engagements en faveur du développement souscrits au niveau mondial et régional tels les OMD, le PARAES, le SMSI et le Sommet Connecter l'Afrique de Kigali. Aussi, le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques doit avoir un contenu facilitant l'atteinte des objectifs de ces divers engagements.

e. Viabilité financière, faisabilité technique et acceptabilité politique

Le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et de réglementation doit être politiquement acceptable pour les Etats membres et les Communautés Economiques Régionales. En termes d'implication financière et de faisabilité technique, il ne devrait pas être une source de défis additionnels. Au contraire, il doit être une valeur ajoutée aux efforts déjà consentis aux niveaux national, régional et international en termes de mesures prises pour soutenir le développement des infrastructures de Télécommunication et des TIC.

1.2. Objectifs Généraux

Les objectifs généraux suivants, qui sont les principaux piliers pour relever les défis, seront poursuivis:

- i. Établir **des cadres juridiques, réglementaires et politique harmonisés**, aux niveaux régional et continental afin de créer un environnement propice qui attire l'investissement et encourage le développement durable de marchés régionaux africains compétitifs de Télécommunications/TIC, des infrastructures, et qui accroisse l'accès;
- ii. Mettre en œuvre **des infrastructures intégrées et des réseaux d'accès comme** pierre angulaire des services en ligne, avec une inter-connectivité transfrontalière efficace pour fournir davantage d'accès aux services de Télécommunications/TIC au plus grand nombre de populations en Afrique, ainsi que l'amélioration de la connectivité du continent africain avec les autres continents.
- iii. Soutenir le développement de l'industrialisation et de la recherche en sciences et technologie en rapport avec les Télécommunications/TIC.
- iv. Développer **les ressources humaines africaines et accroître la sensibilisation** pour garantir la participation active de l'Afrique à l'économie mondiale basée sur l'information et le savoir;
- v. Développer des **applications** pertinentes et valorisantes pour encourager le déploiement et l'utilisation des Télécommunications/TIC dans tous les secteurs socioéconomiques en Afrique, afin d'améliorer l'efficacité et la productivité;
- vi. Promouvoir et développer des **contenus** africains pour accroître la visibilité mondiale des valeurs, des cultures, des langues africaines et des connaissances autochtones;

- vii. Mobiliser des ressources financières pour renforcer la **coopération régionale** et **les partenariats à acteurs multiples** et encourager des partenariats entre **public et privé**

1.3. Stratégies pour réaliser les objectifs

A. Mise en place de politiques et cadres de réglementation harmonisés

1. Engager les plus hautes autorités à manifester plus de volonté politique pour encourager le développement et l'harmonisation du secteur des Télécommunications/TIC.
2. Développer des e-stratégies régionales et continentales, harmonisées.
3. Développer des lignes directrices en matière de réglementation aux niveaux régional et continental.
4. Instaurer des mécanismes pour encourager et renforcer la participation des acteurs dans le processus d'harmonisation.

B. Développement d'infrastructures Intégrées et des réseaux d'accès

1. Promouvoir la connectivité régionale et intracontinentale.
2. Promouvoir l'accès libre aux infrastructures
3. Promouvoir le partage d'infrastructures.
4. Promouvoir les infrastructures/réseaux numériques à large bande/ haut débit.
5. Promouvoir la convergence de l'infrastructure/réseaux, en particulier la migration vers les réseaux IP/NGN ;
6. Promouvoir les technologies appropriées et innovantes qui peuvent améliorer et rendre abordable l'accès/le service universel;
7. Implémenter des technologies/réseaux qui respectent les normes internationalement reconnues et largement répandues, prenant en compte l'inter connectivité et l'interopérabilité régionales.
8. Promouvoir la participation de l'Afrique au développement des normes aux niveaux régional et international.

C. Appui à l'industrialisation, à la recherche et le développement

1. Encourager les logiciels et les matériels développés in Afrique;
2. Encourager la recherche & développement et l'industrialisation de l'Afrique pour développer des systèmes de Télécommunications/TIC.
3. Créer des centres régionaux communs de recherche.

D. Développement des ressources humaines et intensification de la sensibilisation

1. Promouvoir la prise de conscience et la confiance pour que l'économie intègre les Télécommunications/TIC comme un mode de vie;
2. Sensibiliser davantage les leaders politiques et les responsables au plus haut niveau sur les Télécommunications/TIC
3. Accroître le vivier des professionnels africains dans tous les domaines de compétences des Télécommunications/TIC, encourager leur mobilité et leur maintien en Afrique;

4. Développer l'alphabétisation électronique de masse et encourager l'utilisation à grande échelle des Télécommunications/TIC.
5. Instaurer et développer des centres d'excellence et des Instituts de recherche en Télécommunications/TIC, et encourager leur coopération efficace.
6. Instaurer et développer des Institutions pour le renforcement des capacités dans le domaine des Télécommunications/TIC à différents niveaux, en particulier pour les régulateurs et les responsables politiques.

E. Développement des applications de Télécommunications/TIC

1. Encourager le déploiement et l'utilisation des Télécommunications/TIC dans tous les secteurs socioéconomiques en Afrique; notamment dans les secteurs prioritaires tels que l'administration en ligne (e-administration), la formation à distance, le commerce électronique, la télémédecine, la culture électronique.
2. Bâtir la confiance dans le développement et l'utilisation des applications de Télécommunications /TIC, prenant en compte une meilleure gestion du cyberspace, du point de vue du producteur et du consommateur.
3. Promouvoir le développement et l'utilisation des logiciels libres et bâtir des applications sur de tels plateformes.

F. Développement de contenus africains

1. Protéger le patrimoine africain sous forme numérique et les droits de propriété intellectuelle y afférents.
2. Encourager la création de contenu Africain dans divers langues.
3. Promouvoir la visibilité mondiale du patrimoine africain, des cultures et du savoir autochtone;

G. Mobilisation des ressources financières

1. Accroître la sensibilisation des politiques et décideurs pour que Télécommunications/TIC soient considérées comme un secteur prioritaire du développement socioéconomique.
2. Allouer des ressources publiques pour le développement des Télécommunications/ TIC.
3. Encourager les partenariats publique-privé et autres partenariats à acteurs multiples
4. Créer des incitatifs pour l'investissement étranger et coordonner son emploi.
5. Encourager le développement des financements intérieurs en apportant un appui aux entrepreneurs et investisseurs locaux.
6. Développer des approches innovantes pour la création et la gestion des fonds de l'accès/service universel.
7. Accroître la sensibilisation, la mobilisation, la coordination et l'efficacité des projets et des initiatives régionales, continentales et internationaux de développement des Télécommunications/TIC.

1.4 Programme d'action

Le programme d'action détaillé est joint en **Annexe**.

1.5 Programme prioritaire

Parmi les multiples activités du Programme d'action, il est proposé que les activités contenues dans le tableau 1 constituent le programme prioritaire.

Tableau 1 : Programme prioritaire		
Niveau continental	Niveau régional	Niveau national
1. Elaboration et adoption de lignes directrices de politique et de réglementation.	1. Elaboration et adoption de lignes directrices régionale de politique et de réglementation	1. Formulation, adoption et mise en œuvre de politiques nationales de Télécommunication/TIC en tenant compte des contributions des parties prenantes (y compris les consommateurs).
2. Appui au déploiement des infrastructures/réseaux régionaux et continentaux large bande et promotion de leur interconnexion;	2. Promotion de l'interconnexion des réseaux nationaux;	2. Création d'un environnement propice en tenant compte de la convergence des technologies, des réseaux et des services.
3. Promotion du développement et de l'interconnexion des réseaux de Télécommunication/TIC de l'Administration;	3. Initiation et appui de forums de partage de connaissances, de ressources et d'expériences au sein des parties prenantes du développement des Télécommunications/TIC;	3. Déploiement d'infrastructures de Télécommunications/TIC dorsaux et d'accès à large bande à travers les territoires nationaux;
4. Initiation et appui de forums de partage de connaissances, de ressources et d'expériences au sein des parties prenantes du développement des Télécommunications/TIC;	4. Fourniture de l'expertise aux gouvernements visant à transposer les lignes directrices de politique et réglementation régionales dans les cadres nationaux.	4. Formulation, adoption et mise en œuvre de e-Stratégies nationales.
5. Fourniture de l'expertise aux CER/Gouvernements visant à traduire les lignes directrices de et de réglementation au niveau continental dans les cadres régionaux/nationaux.	5. Mesures et suivi du développement du secteur des Télécommunications/TIC.	5. Renforcement du déploiement des points d'accès publics de Télécommunications/TIC dans les zones rurales ou isolées;

6. Mesures et suivi du développement du secteur des Télécommunications/TIC.		6. Renforcement des compétences en télécommunications/TIC et des institutions de haut niveau;
		7. Mesures et suivi du développement du secteur des Télécommunications/TIC.

1.6. Etudes prioritaires

Pour appuyer et accélérer la mise en œuvre du programme d'action, notamment le programme prioritaire, les études suivantes (Tableau 2) sont préconisées.

Tableau 2: Études identifiées		
Domaine d'étude	Étude	Livrables
A. Lignes directrices politiques	<p>Élaborer des lignes directrices de politique modèle pour le continent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Libéralisation & Privatisation. ▪ Création d'organes efficaces de régulation ▪ Concurrence ▪ Convergence. ▪ Accès/service universel. ▪ Migration vers le numérique pour la Radio et TV. ▪ Processus pour obtenir des consensus dans les Forums internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse comparative des politiques nationale et régionale. ▪ Modèle de Politique. ▪ Méthodologie d'harmonisation. ▪ Mécanisme d'établissement de consensus. ▪ Stratégie de migration vers le numérique pour le secteur de la Radiodiffusion.
B. Modèles de cadres de législation et de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un modèle de projet de loi pour les Télécommunications/TIC ▪ Élaborer des modèles réglementations pour les Télécommunications/TIC ▪ Évaluer la nécessité de création d'un organe de régulation au niveau continental. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse comparative des lois nationales et régionales des Télécommunications/TIC. ▪ Modèle de loi sur les Télécommunications/TIC. ▪ Modèle de structures Institutionnelles de régulation. ▪ Modèle de réglementations des Télécommunications/TIC ▪ Modèle de Licence ▪ Recommandation relative à un organe de régulation au niveau continental.
C. Plan directeur des Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'un Plan directeur de l'Infrastructure des télécoms/TIC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'infrastructure nationale et régionale des Télécommunications/TIC et des liaisons manquantes. ▪ Plans directeurs (nationaux et régionaux, Continental).
D. Renforcement de capacités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la capacité institutionnelle existante ▪ Évaluer les capacités et la compétence professionnelles des ressources humaines ▪ Élaborer une politique continentale et mettre en œuvre une stratégie sur le renforcement de capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Base de données sur les institutions de renforcement des capacité et évaluation de leur potentiel. ▪ Analyse de l'écart entre l'utilisation réelle des ressources et les ressources potentielles, y compris l'expertise de la Diaspora africaine. ▪ Politique de renforcement de capacités des ressources humaines africaines et Plan de mise en œuvre.
E. Mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les sources possibles de financement ▪ Créer un mécanisme de coordination pour lever de ressources destinées à des projets communs dont le PPP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme pour mobiliser des ressources pour des projets communs. ▪ Incitatifs pour lever des fonds d'investissement nationaux et étranger.

2. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE REFERENCE

Le cadre de référence proposé servira de plate-forme catalytique et accélérera la création d'un environnement politique et réglementaire au niveau régional et

continental. La mise en œuvre nécessite un cadre institutionnel approprié et la mobilisation de ressources suffisantes. Par conséquent, il est proposé que la Commission en coordination avec le Bureau de la Conférence des Ministres de CTI:

- Supervise et coordonne la mise en oeuvre du cadre politique de référence ;
- Mobilise les ressources financières pour la mise en oeuvre du cadre de référence ;
- Organise les réunions continentales sur la politique et les réglementations en matière de Télécommunication/TIC;
- Produire des modèles de lignes directrices ;
- Crée un groupe de travail sur les politiques et les réglementations des Télécommunications TIC en Afrique ;
- Participe à la réalisation des études prioritaires identifiées dans le Tableau 2 ci-dessus ;
- Identifie un Commissaire qui servira de point focal.

ANNEXE - Programme d'action

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
A. Création de cadre politique et réglementation harmonisé	1. Œuvrer a l'engagement des Autorités politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une commission/ un organe des Télécommunications/TIC au plus haut niveau du leadership politique, au niveau national et continental. • Désigner un point focal doté de l'autorité et des ressources appropriées pour encourager la coopération régionale et intracontinentale.
	2. Politiques des Télécommunications et TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des e-stratégies avec la participation de tous les acteurs; • Développer et mettre en œuvre une politique et une législation du cyberspace.
	3. Développer des lignes directrices de régulation au niveau régional et continental	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et adopter les lignes directrices régionales sur la réglementation des Télécommunications/TIC, à savoir l'interconnexion, le spectre, l'octroi de licence, les tarifs, l'accès/le service universel, la résolution des différends, les normes et l'homologation, les consommateurs et l'environnement; • Développer et adopter les lignes directrices sur la cyber sécurité, la gestion des noms de domaine, la signature électronique....etc. • Promouvoir l'adoption de réglementation juste et viable sur la concurrence au niveau national/région et continental; • Promouvoir des mécanismes de concession de licence au niveau régional/continental pour créer des opérateurs de réseaux et fournisseurs de services régionaux/continentaux.
	4. Créer des mécanismes pour encourager et renforcer la participation des acteurs au processus	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des forums réguliers pour les acteurs des Télécommunications/TIC aux niveaux national, régional et continental, sur des questions d'intérêt spécifique . • Renforcer la coordination de la planification du spectre de fréquences, du numérotage et des autres ressources rares. • Renforcer la coordination régionale pour le développement des positions africaines communes dans les forums internationaux; • Renforcer la collaboration avec les Institutions africaines (ATU, Afrinic, ...) et les régulateurs en charge des Télécommunications/TIC et des politiques de radio diffusion.
B. Infrastructure des bandes passantes intégrées et des réseaux d'accès	1. Encourager l'inter connectivité régionale et intra continentale	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des plans directeurs d'infrastructures régionales et continentales, prenant en compte la convergence technologique; • Créer et appuyer des projets d'infrastructure large bande qui renforcent l'intégration régionale; • Créer et accroître le nombre de points d'échange Internet (IXP) régionaux et continentaux et leur interconnexion; • Moderniser les infrastructures existantes, intégrer/compléter les infrastructures existantes avec/par de nouveaux projets; • Créer ou renforcer les indicateurs régionaux sur l'infrastructure et l'accès pour contrôler les progrès des Télécommunications/TIC.

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
	2. Promouvoir l'accès libre aux infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un modèle régional/continental de politique de haut niveau et un cadre de réglementation pour le réseau d'infrastructures de Télécommunications/TIC à large bande basé sur les principes d'accès libre non discriminé ; • Promouvoir et encourager la portabilité aux niveaux, national, régional, continental.
	3. Encourager le partage d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une collaboration et coordination étroite entre les réseaux d'infrastructures publics de base, tels que l'électricité, l'eau et le transport, dans le cadre du déploiement des infrastructures des Télécommunications/TIC y compris les systèmes de radiodiffusion ; • Encourager le partage des infrastructures et des sites entre opérateurs de Télécommunications/TIC.
	4. Promouvoir les infrastructures /réseaux de radiodiffusion numérique.	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les infrastructures/réseaux de radiodiffusion existante, en accélérant la migration de l'analogique aux systèmes de radiodiffusion numérique. • Numériser les installations de production média et de radiodiffusion.
	5. Encourager la convergence de l'infrastructures/réseaux en particulier la migration vers les réseaux IP/NGN	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la mise en œuvre d'infrastructures/réseaux convergentes basée sur la technologie IP/NGN.
	6. Promouvoir les technologies appropriées et innovatrices qui permettent d'améliorer et rendre abordable l'accès/service universel	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des approches technologiquement neutres et incitantes pour soutenir l'accès/ le service universel et le rendre abordable.
	7. Implémenter des technologies/réseaux qui sont conformes aux normes internationalement acceptées et largement répandues, prenant en compte l'inter connectivité régionale et internationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un Forum africain de veille technologique pour suivre le développement des technologies en vue de fournir des conseils en matière de politique qui permettent d'accroître la connectivité en Afrique, et de contrôler la conformité aux normes afin d'assurer l'universalité et l'interopérabilité des réseaux.
	8. Encourager la participation de l'Afrique au développement des normes aux niveaux régional et international.	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la coordination et la participation
C. Encourager l'industrialisation et la R&D	1. Promouvoir le développement local des logiciels et du matériel en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des incitants pour l'assemblage local des équipements Télécommunications/TIC

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
	2. Promouvoir la recherche et le développement et le transfert de technologie.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des centres de réparation et de maintenance pour les Télécommunications/TIC
D. Développement des ressources humaines et renforcer la prise de conscience	1. Encourager le changement d'état d'esprit et la confiance pour que l'économie intègre les Télécommunication/TIC:	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des campagnes d'information pour promouvoir le changement culturel pour que l'économie intègre profondément les Télécommunications/TIC; • Accroître l'engagement en faveur du développement d'un environnement politique propice, et des cadres juridiques de réglementations pour l'économie du savoir; • Accroître l'engagement en faveur du financement des programmes de renforcement des capacités du secteur des Télécommunications/TIC, des matériels, des outils, le financement de l'enseignement et de la formation spécialisée, en particulier pour les régulateurs et autres employés du secteur public et les organisations;
	2. Sensibiliser d'avantage les leaders politiques et les décideurs au plus haut niveau sur Télécommunications/TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une sensibilisation de haut niveau et/ou des programmes de formations destinées aux leaders politiques au plus haut niveau pour leur permettre de jouer un leadership efficace en faveur en faveur du développement des Télécommunications/TIC; • Mettre en œuvre des programmes de formation de haut niveau destinés aux responsables et régulateurs du des Télécommunications/TIC ;
	3. Accroître le vivier des professionnels africains des Télécommunications/TIC dans tous les domaines et des compétences ; encourager leur mobilité et leur rétention en Afrique:	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une politique de développement des ressources humaines africaines pour le secteur des Télécommunications/TIC ; • Identifier les besoins de formation et impulser la coordination entre les ministères concernés par le renforcement des capacités en vue d'harmoniser les besoins dans le domaine des Télécommunications/TIC
		<ul style="list-style-type: none"> • Créer une base de données régionale de la formation et des institutions d'enseignement et de recherche en Télécommunications/TIC, ainsi que des experts, diffuser et encourager cette information pour une meilleure utilisation des ressources disponibles; • Développer les compétences des fonctionnaires en matière de Télécommunications/TIC par des programmes de formation intensive destinées aux utilisateurs finaux;

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
	<p>4. Développer l’alphabétisation électronique de masse et encourager l’utilisation a grande échelle des Télécommunications/TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des programmes de Télécommunication/TIC dans les écoles et universités, en portant une attention spéciale à l’enseignement des jeunes, des filles et de femmes; • Encourager les initiatives dans le secteur des Télécommunication/TIC en prenant en compte la dimension du genre; et promouvoir l’utilisation des Télécommunications/TIC pour les groupes défavorisés, notamment les jeunes filles et les femmes; • Encourager l’utilisation des Télécommunication/TIC en créant des centres communautaires d’accès dans des structures publiques existantes telles que la poste, les écoles, les bibliothèques, etc. et accroître l’accès à l’éducation et à la connaissance; • Développer des bases de données aux niveaux national, régional et continental pour suivre la mise en œuvre des politiques, législation et réglementations des Télécommunications/TIC.
	<p>5. Créer et développer des centres d’excellence, des instituts de recherche de Télécommunication/TIC et encourager une coopération efficace entre eux:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les centres d’excellence existants, et autres instituts de formation de haut niveau dans le domaine pour faire face au déficit de professionnels dans le développement, les applications et la diffusion des systèmes de Télécommunications/TIC;
	<p>6. Créer et développer des instituts de Télécommunications/TIC et les institutions pour renforcer les capacités a différents niveaux en particulier pour les régulateurs et les responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l’efficacité des structures disponibles et créer des réseaux de formation pour augmenter les capacités de formation; • Appuyer les Instituts clés de recherche, les universités et autres Institutions d’enseignement par le biais de l’accès Internet haut débit, moins cher et des partenariats avec des homologues plus évolués technologiquement; • Accroître la capacité de recherche sur les politiques, législations et réglementations, des Télécommunication/TIC, y compris la recherche sur les politiques de gouvernance d’Internet; • Créer des Instituts de recherche aux niveaux national, régional et continental pour fournir l’expertise nécessaire au développement des politiques, des législations et des réglementations des Télécommunications/TIC; • Identifier et créer un réseau d’institutions africaines de renforcement de capacités qui offrent des programmes de Télécommunications/TIC, qui optimisent l’utilisation des ressources disponibles.

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
<p>E. Développement des applications de Télécoms et TIC</p>	<p>1. Encourager le déploiement et l'utilisation des Télécommunications/TIC dans tous les secteurs socio-économiques en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès des communautés rurales aux services de Télécommunications/TIC et aux applications électroniques pour soutenir le développement; • Développer les applications d'administration en ligne (e-Administration) pour permettre l'accès facile à tous les services administratifs; • Développer les initiatives et applications de télémédecine pour améliorer l'accès aux services de santé dans les zones rurales et isolées en particulier; • Développer des programmes de sensibilisation en ligne à la protection de l'environnement, pour protéger l'environnement du continent des abus (par ex. produits chimiques dangereux et destruction de déchets nucléaires) et pour préserver les ressources naturelles; • Fournir l'accès à l'information public et au patrimoine culturel, historique, scientifique et éducatif de l'Afrique, y compris sa préservation sur support numérique.
	<p>2. Bâtir la confiance dans le développement et l'utilisation des applications des TIC, en prenant en considération la meilleure gestion du cyberspace, du point de vue des producteurs et des consommateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des politiques sur les transactions électroniques, qui englobent les questions relatives à la vie privée, à la protection des données, à l'authentification, aux droits de propriété intellectuelle, au copyright, au délit informatique et à la sécurité; • Promouvoir la création d'associations de consommateurs pour défendre les droits du consommateur.
	<p>3. Promouvoir le développement et l'utilisation du logiciel libres et bâtir des applications sur ces plates-formes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des plateformes de logiciel conviviales et bon marché, des navigateurs, des applications interactives, et divers contenus multimédia produits localement • Promouvoir le développement et l'utilisation de logiciels libres et de logiciels gratuits
<p>F. Développement du contenu africain</p>	<p>1. Préserver l'héritage africain sous une forme numérique et ses droits de la propriété intellectuelle importants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le contenu et l'accès à la formation à distance pour réduire l'analphabétisme et créer une égalité des chances à l'éducation, prenant en compte le patrimoine culturel de l'Afrique;
	<p>2. Encourager la création du contenu africain en diverses langues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des contenus en rapport avec les besoins du monde en développement, y compris le matériel dans les langues locales, l'information accessible à des publics non lettrés;
	<p>3. Promouvoir la visibilité mondiale des cultures et la connaissance autochtone;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et développer des contenus spécifiquement africains pour préserver et accroître la visibilité mondiale des valeurs, cultures, langues et connaissances autochtones africaines ; • Améliorer l'information des producteurs par des réseaux commerciaux régionaux pour leur production;

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
<p>G. Mobilisation des ressources financières</p>	<p>1. Accroître le niveau de sensibilisation des politiques et décideurs pour que les Télécoms/TIC soient considérés comme un secteur prioritaire dans le développement socio-économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en rapport les facteurs de profits directs et indirects du secteur des Télécommunications/TIC avec le Produit Intérieur Brut (PIB) pour encourager les gouvernements à promouvoir le secteur des Télécommunications/TIC.
	<p>2. Allouer des ressources pour le développement des Télécoms/ICT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les Gouvernements de contribuer aux investissements destinés à améliorer les Télécommunications/TIC au niveau des réseaux fédérateurs et dans les zones rurales ou isolées.
	<p>3. Encourager les partenariats public/privé et d'autres partenariats à acteurs multiples</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en collaboration avec les Institutions de financement du développement et les Gouvernements bailleurs de fonds, sur le continent ou et niveau international, pour mobiliser le financement durable, particulièrement par des processus multilatéraux, en vue de sécuriser les dons et fonds concessionnels pour diminuer les risques à moyens termes; • Encourager la participation au Fonds de Solidarité Numérique • Promouvoir le PPP (Partenariat Public Privé) sur une base nationale et régionale.
	<p>4. Créer des mesures d'incitation pour les investissements étrangers et coordonner leur utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets de gestion des risques financiers et d'infrastructure; • S'attaquer aux questions-clé telles que: des incitatifs pour les investisseurs (par ex. des taux d'intérêt faibles, des garanties de risque, la réduction et l'atténuation du risque; les projets à risque financier, et moins profitables), le financement des infrastructures stratégiques, comme les points d'échange Internet régionaux, les câbles sous-marins, etc. • Sensibiliser et mobiliser la Diaspora africaine pour financer les projets régionaux de Télécommunications/TIC.
	<p>5. Promouvoir le développement du financement intérieur par la fourniture d'appui aux entrepreneurs et aux investisseurs locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les mécanismes de micro finance pour intégrer le petit investisseur local dans le processus de développement des Télécommunications/TIC; • Créer des incubateurs de projets Télécommunications/TIC
	<p>6. Développer les approches innovatrices approches pour la création et la gestion des fonds d'accès/service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire des études et mettre en œuvre des projets pilotes.

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIF STRATEGIQUE	ACTIONS
	7. Accroître la prise de conscience, la mobilisation, la coordination et l'efficacité des initiatives et des projets de télécommunication/TIC	<ul style="list-style-type: none">• Établir des procédures saines et efficaces pour mobiliser et coordonner l'emploi des ressources intérieures et étrangères directes pour les projets d'infrastructures de Télécommunications/TIC au niveau régional;

PLAN D'ACTION
POUR LE DEVELOPPEMENT DU
SECTEUR POSTAL EN AFRIQUE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (25111) 5517700 Fax : (25111) 5517844
Website : www.africa-union.org

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DES COMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE L'UNION AFRICAINE
11-14 MAI 2008
LE CAIRE (EGYPTE)**

**AU/CIT/EXP/PL. AC (II)
Annexe 2**

PLAN D'ACTION

**POUR LE DEVELOPPEMENT DU
SECTEUR POSTAL EN AFRIQUE**

**PLAN D'ACTION POUR
LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR POSTAL EN AFRIQUE**

**HARMONISATION DES POLITIQUES ET DES REGLEMENTATIONS DES POSTES
ET STRATEGIES POUR LE RENFORCEMENT DU SECTEUR POSTAL EN AFRIQUE**

Phare	Domaine	Action	Période	
			Délai	Objectif
1	Politique postale	Adopter ou modifier la politique actuelle des services postaux pour englober les objectifs, stratégies et actions fixées par la politique-cadre	D'ici 2 ans	2010
2	Législation postale	Instituer ou amender une législation postale incorporant les principes et stratégies de la politique en utilisant la loi-type postale comme base	D'ici 2 ans	2011
3	Réglementation postale	Etablir une autorité autonomie de réglementation postale ou renforcer l'autorité existante en se basant sur des réglementations – type comme base. Cela pourrait être inclus dans la réglementation de l'information et de la communication		

Objectifs	Actions
Mise en œuvre d'une réforme approfondie du secteur postal des pays d'Afrique	<ul style="list-style-type: none">▪ Inclure l'amélioration des services postaux dans les plans nationaux de développement.▪ Adopter une politique sectorielle souple permettant les ajustements nécessaires▪ Elaborer et adopter un cadre législatif et réglementaire ayant force exécutoire▪ Garantir une autonomie administrative et financière ainsi qu'une viabilité pour l'Opérateur postal public▪ Assurer l'autonomie de gestion de l'entreprise postale par rapport au Gouvernement tout en maintenant les contrôles prévus par la loi.▪ Etablir une structure de gestion de l'Entreprise postale comportant des indicateurs quantitatifs et cibles objectifs de performance et des responsabilités structurelles▪ Etablir une obligation de service universel bien définie et appliquer son mécanisme de financement▪ Assurer la recapitalisation de l'Opérateur postal public tout en prenant des mesures pour garantir sa capacité à disposer d'un plan de financement à moyen et long terme▪ Instaurer une Autorité de régulation autonome ou renforcer l'organe existant▪ Favoriser une libéralisation graduelle et une concurrence fondées sur une politique, un cadre législatif et réglementaire appropriés▪ S'assurer que les infrastructures nationales appropriées en matière de technologie de l'information et de communication sont mises en place à la Poste pour assurer l'efficacité des prestations de service et la réduction de la facture numérique

Objectifs	Actions
<p>Développement de l'Entreprise publique postale</p>	<p>a) Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer l'appui et la participation des travailleurs au processus de réforme et de gestion de l'Entreprise ▪ Introduire des objectifs et des pratiques commerciaux dans la gestion et l'exploitation ▪ Elaborer un plan général comportant une Déclaration de vision et un énoncé de la mission de l'Entreprise et définissant les résultats attendus ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre ▪ Mettre en place une structure organisationnelle s'inspirant de l'approche commerciale (structure par produit, par domaine, par fonction, etc..) ▪ Conclure un Contrat plan entre l'entreprise Postale et le Gouvernement prévoyant, entre autres stipulations, les objectifs de performance financiers et d'exploitation ▪ Dans la mesure où la loi le permet, établir des alliances, des partenariats et/ou créer des coentreprises avec d'autres opérateurs postaux publics ou privés ou avec des partenaires qualifiés dans les TIC <p>b) Ressources humaines et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau national, mettre en place un système de formation permanente du personnel, ciblées, de courte durée, efficace et peu coûteux ▪ Orienter les contenus des enseignements dispensés dans les Ecoles à vocation régionales vers un savoir en matière de gestion commerciale moderne ▪ Recourir au système de formation à distance sur Internet (e-learning) pour assurer des enseignements dans diverses spécialités clés ▪ Renforcer les structures de formation des dirigeants et gestionnaires postaux existant au niveau de chaque région de l'Union Africaine en collaboration avec les Instituts universitaires nationaux ou à vocation régionale
<p>Examen et renforcement de l'Union postale panafricaine (PAPU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure appropriée pour relever de manière effective les défis auxquels est confrontée la poste sur le continent ▪ Renforcement des capacités ▪ Recherche

Objectifs	Actions
Amélioration et développement du réseau postal et qualité de service	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer le développement et la modernisation des réseaux et services.▪ Améliorer la présence postale notamment dans les zones rurales en recourant aux technologies de communication et de l'information.▪ Améliorer de façon significative l'organisation de l'acheminement et de la distribution du courrier afin d'atteindre les normes internationales adoptées par l'UPU.▪ Utiliser au maximum les réseaux routiers inter-régionaux existants pour l'acheminement du courrier en vue d'améliorer la qualité de service et de réduire les coûts.▪ Améliorer et moderniser le système d'adressage en vue de promouvoir et de développer la distribution à domicile du courrier.
Utilisation des techniques modernes de l'information et de la communication (TIC)	<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en place ou développer des techniques de suivi et de localisation des envois de toutes natures y compris des colis▪ Etudier la rentabilité et mettre en œuvre des programmes<ul style="list-style-type: none">- d'informatisation des opérations de guichet- de e-commerce- d'introduction et de développement d'un service efficace de transfert électronique d'argent au profit des populations de migrants africains et contribuant à l'économie nationale.

2008

Rapport de la Deuxieme Session de la Conference des Ministres de la Communication et des Technologies de l'Information (TIC) de l'Union Africaine Caire (Egypte) 11-14 Mai 2008

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3122>

Downloaded from African Union Common Repository